



DECISION DU MAIRE

PRISE-LE 05 AVR. 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 1^{er} FEVRIER 2024

Service Politique de la ville
FR

2024 - n° *MM*

OBJET : Demande de subvention, pour l'année 2024, auprès de l'APES dans le cadre de l'organisation de l'opération « Fêtes » votre projet » au cœur du quartier des Noëls

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency mène, depuis de nombreuses années, une politique volontariste en matière de développement social de ses quartiers d'habitat social, comme en témoigne la présence d'un centre social municipal, structure de proximité, dans le quartier des Noëls et celui du Noyer Crapaud,

CONSIDERANT que ce lieu d'animation de la vie sociale créé et nourrit le lien social en proposant un certain nombre d'activité et de services tout en accompagnant les habitants dans leurs projets d'amélioration de leur cadre et conditions de vie,

CONSIDERANT que l'année 2024 marque, pour le centre social municipal « les Noëls », l'aboutissement et le renouvellement de son projet social par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, pour les quatre années à venir, et qu'à cette occasion, l'équipe du centre social organise, le vendredi 26 avril 2024 de 17h30 à 23h, une opération festive exceptionnelle intitulée « Fêtes » votre projet » à destination des habitants du quartier des Noëls.

CONSIDERANT que l'association APES met en œuvre, pour le bailleur Seqens, sa politique de développement social et urbain dans ses résidences, et qu'à ce titre l'association peut apporter son concours financier pour l'organisation de cette opération,

CONSIDERANT l'aide financière pouvant être attribuée par l'association APES pour la réalisation de cette action au profit des locataires du bailleur Seqens.

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier l'association APES à hauteur de 500 €, dans le cadre de l'organisation de l'opération « Fêtes » votre projet » le vendredi 26 avril 2024, dans le quartier des Noëls,

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville pour l'exercice en cours,

Article 3 : la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles et à la comptable assignataire du service de gestion comptable de Montmorency.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20240408-PV2024DEC111-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Le Maire,

Vice-président délégué du Conseil départemental

Luc STREHAIANO

08 AVR. 2024



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne et/ou notifié le : 0-9 AVR. 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

09 AVR. 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.